# COMMUNE DE BANVOU PROCES VERBAL

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation: 11/09/2015

Nombre de Conseillers: 15

En exercice: 14 Présents: 10 Absents: 03

L'an deux mil quinze le 18 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence Monsieur Joël JOURDAN, Maire.

<u>Etaient Présents</u>: Mmes, BOUGIS Anne, COLIN Huguette, HAMARD Eliane, HODIESNE Catherine, MM., BREILLOT Anthony, CHABOT Mickaël, PANCHAU Alain, PELLERIN Jean-Louis, PICARD Dorian.

<u>Absents excusés</u>: Mme CHRETIEN Sylvie (Procuration à Madame COLIN Huguette), MM MICHEL Didier (Procuration à Francis RICHARD), THOMAS Laurent (Procuration à M. JOURDAN Joël).

Secrétaire de séance : Madame HAMARD Eliane

## **INFORMATIONS**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire donne lecture à 1 'assemblée du courrier de Monsieur Romuald HUET, informant de sa démission de sa fonction de conseiller municipal pour des raisons professionnelles.

Monsieur JOURDAN remercie Monsieur Romuald HUET pour ces 8 années de présence au sein de la municipalité ainsi que pour tout ce qu'il a réalisé pour la commune.

Monsieur le Maire donne également lecture de la carte de remerciement de la famille DESAUNAY concernant le décès de Noël DESAUNAY, ancien agent technique de la commune et salue la mémoire d'un brave homme.

## -1- DEMANDE DE CREATION DE SORTIE SUR LA VOIE COMMUNALE N°1

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Stéphane MEZIERES, domicilié « Le Tertre » qui sollicite l'autorisation de la Municipalité, pour créer une sortie sur la parcelle référencée au cadastre ZE 90, qu'il vient d'acquérir.

Il informe par ailleurs, qu'il a le projet de poser une buse lorsque le talus sera réalisé.

Après réflexion, le Conseil Municipal précise que la commune ne prendra aucuns travaux à sa charge mais décide de réunir la commission voirie sur le terrain le vendredi 25 septembre 2015 à 18 heures afin de constater la situation et de prendre une décision.

## -2-FORMATION PERMIS D'EXPLOITATION LICENCE IV

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune est propriétaire de la licence IV et que suite à la fermeture du Bar Epicerie Les 7 Routes, l'an passé, il ne reste plus que deux ans pour l'utiliser sinon elle sera perdue.

Aussi, Monsieur JOURDAN, souhaite, pour la conserver, transférer la licence IV au Comite des Fêtes de Banvou, cependant, la Présidente, Madame Corinne DROULON, doit être titulaire du Permis d'Exploitation pour pouvoir la mettre en œuvre.

Elle doit donc obligatoirement effectuer la formation correspondante dont le coût est 560 €, à la CCI de l'Eure et d'Alençon.

Monsieur le Maire propose que le commune prenne en charge le coût de la formation et la soumet au vote. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

# -3-ETAT DES LIEUX SALLE POLYVALENTE : DESIGNATION D'UN RESPONSABLE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Madame Janine GAHERY de sa fonction de responsable de la salle polyvalente, il convient de nommer une autre personne à ce poste.

Deux solutions se présentent :

- Choix n°1 : Monsieur Jérôme LINDNER, Adjoint Technique à la commune.
- Choix n°2 : Madame Marina BRAULT, Adjoint Technique pour le SIVOS Banvou-Le Chatellier Monsieur le Maire soumet les deux propositions au vote de la municipalité.

Avec 10 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, le Conseil Municipal décide à la majorité de nommer Madame Marina BRAULT à ce poste.

# <u>-4-POTEAUX INCENDIE : EXPLICATION DES DEVIS ET COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS AVEC MONSIEUR TERRYN DE VEOLIA ET LE LIEUTENANT POUPEL DU SDIS DE L'ORNE</u>

Monsieur le Maire fait un compte rendu de ses rencontres avec Monsieur TERRYN de VEOLIA et le lieutenant POUPEL du SDIS.

Les deux hommes confirment l'obligation de remplacer les poteaux incendie.

Par ailleurs, il précise que si les travaux sont réalisés globalement, le forfait pour installation de chantier ne sera facturé qu'une seule fois.

Monsieur JOURDAN propose de lancer les travaux en totalité.

Avec 12 voix pour et 2 abstentions, Le conseil Municipal à la majorité adopte le projet et autorise le lancement des travaux.

# -5- ADAP: DEMANDE APPROBATION AGENDA TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire explique que conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, il est obligatoire d'établir un agenda de travaux pour mettre en conformité les bâtiments communaux, les installations communales recevant du public et la voirie.

Les plannings proposés sont les suivants selon l'étude et les estimations du cabinet ADU :

#### Les ERP

Mairie	Du 01/10/2015 au 30/09/2017	4 960.00 €
Salle Polyvalente	Du 01/10/2017 au 30/09/2019	7 660.00 €
Eglise	Du 01/10/2017 au 30/09/2019	2 500.00 €
Ecole Rémi POIRIER	Du 01/10/2017 au 30/09/2019	72 240.00 €
TOTAL		87 360.00 €

#### Les IOP

Stand de Tir à L'Arc	Du 01/10/2019 au 30/09/2021	11 410.00 €
Boulodrome	Du 01/10/2019 au 30/09/2021	
Cimetière	Du 01/10/2019 au 30/09/2021	21 600.00 €
TOTAL		33 010.00 €

#### Le PAVE

Centre Bourg	Du 01/10/2015 au 30/09/2040	16 560.00 €
Partie Est: RD56 Rue de la	Du 01/10/2016 au 30/09/2040	116 230.00 €
Mairie, Le Buisson, RD225,		
Côté Nord et Sud		
Partie Nord : RD264	Du 01/10/2017 au 30/09/2040	75 000.00 €
L'Etre Loret Côté Nord et Sud		
Partie Ouest : La Grande Bruyère	Du 01/10/2017 au 30/09/2040	110 100.00 €
RD264 Côté Nord et Sud		
Partie Ouest: RD225, Rue des	Du 01/10/2017 au 30/09/2040	85 000.00 €
Noisetiers Côté Nord et Sud		
Le Tertre	Du 01/10/2017 au 30/09/2040	74.000 €
Côté Nord et Sud		
TOTAL		476 890.00 €

Monsieur JOURDAN sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour demander l'approbation de l'ADAP. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

## -6- MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SMICO qui sollicite l'avis du Conseil municipal concernant les modifications de leurs statuts qui ont été votées lors de la réunion du 20 juin 2015 :

Il s'agit de l'adhésion au Syndicat des collectivités suivantes : Mery Corbon, Boischampré, Campandré-Valcongrain, Saint Hilaire du Harcouet, le Syndicat d'Assainissement Frênes-Montsecret

Et du retrait du Syndicat des collectivités suivantes : Saint Loyer des Champs, Saint Christophe le Jajolet, Frênes.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

# -7- PROJET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Francis RICHARD, Président de la commission lotissement afin qu'il fasse un compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur RICHARD informe que Monsieur HELLOCO du bureau d'études de la CAPF, a transmis un nouveau projet comprenant 3 parcelles de plus et à un coût moindre, cependant, il a été rejeté par les membres de la commission en raison des écoulements des eaux pluviales, de l'alignement, de l'esthétisme mais également parce que dans la perspective d'une extension, une nouvelle voirie devra être créée.

Monsieur JOURDAN demande l'avis de la municipalité sur le devenir de ce projet.

Après réflexion, le conseil Municipal décide à la majorité avec 8 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions de retenir la proposition n° 4 et réaliser les travaux par tranche.

Une estimation chiffrée sera demandée au bureau d'études de la CAPF afin de juger de la capacité financière de la commune.

Par ailleurs, le SE61 sera sollicité pour renforcer le transformateur situé au lieudit « Le Tertre » dont la capacité est insuffisante pour desservir de nouvelles habitations, et dans le même temps effectuer l'enfouissement des réseaux dans le bourg jusqu'au Lotret.

# <u>-8-EMPRUNT POUR FINANCER LES DEUX CHAUDIERES, LA RAMPE ET LES POTEAUX INCENDIE</u>

Monsieur le Maire propose de souscrire un emprunt pour financer l'acquisition de deux chaudières, la réalisation de la rampe et le remplacement des poteaux incendie car les taux d'intérêts actuellement en vigueur sont très intéressants mais cela permettra aussi de préserver la trésorerie amoindrie par la baisse des dotations de l'Etat. Une demande de proposition de prêt à échéances constantes sera effectuée auprès des banques pour la somme de 27 257. 31 € sur une durée de 5 ans ou 10 ans.

Accord à l'unanimité du conseil Municipal.

## -9- RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DU SE61

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2014 du SE61 et demande à la Municipalité d'émettre un avis. Le Conseil Municipal approuve à 1 'unanimité le rapport d'activités du SE61.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **1-** Courrier Association Tir à l'Arc: Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement du Président du Tir à l'Arc, pour le versement de la subvention communale 2015.
- **2-** *Subvention FAL*: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention de 30 % au titre du FAL concernant le parking du cimetière a été versée, par conséquent, la dépense correspondante sera inscrite au budget 2016. Une DETR de 20 % sera également sollicitée.
- **3-** *Panneaux d'affichage lumineux*: Monsieur le Maire informe que l'achat d'un panneau d'affichage lumineux a été validé par la délibération du 27 juin 2014, cependant il n'a pas été budgété en 2015 mais le sera en 2016.

ie Beit en 2010.		
T 1		
L'ord	re du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.	

Le Maire, Le secrétaire de séance